

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015



Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **QUICKLYSER II**
- **Identificateurs additionnelles de produit:** pas d'autres identificateurs
- **Utilisations recommandés et restrictions d'usage**
- **Utilisations recommandés:** Essais diagnostique
- **Restrictions d'usage:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SYSMEX AMERICA, Inc
577 Aptakisic Road
Lincolnshire, IL 60069 USA
Phone: 847-996-4500
1-800-3SYSMEX (1-800-379-7639)
- **Numéro d'appel d'urgence:**
ChemTel Inc.
+1 (800)255-3924 (Appel gratuit en Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS06
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion. H311
Toxique par contact cutané. H315
Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 1)






P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers identifiés qui sont ne pas classifiés.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Composants:**

1119-97-7	Bromure de tétradonium  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	5-10%
151-50-8	cyanure de potassium  Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330  STOT RE 1, H372  Met. Corr. 1, H290	<1%

· **Indications complémentaires:**

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exacts sont considérés confidentiels et sont non divulgués
 Pour le libellé des Mentions de dangers citées, se référer au rubrique 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Demander de l'aide médicale d'urgence pour des blessures ou des cloques ouverte.

· **Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.

Enlever les lentilles de contact si porté.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite d'eau en abondance.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Toux

Crampes

Troubles gastro intestinaux en cas d'ingestion.

Irrite la peau et les muqueuses.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nausées en cas d'ingestion.

· **Risques**

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Peut entraîner des spasmes.

Risque de perturbations du rythme cardiaque.

Risque de perforation gastrique.

Provoque des lésions oculaires graves.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

Surveiller la tension artérielle, éventuellement traitement de choc.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 4).

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le rubrique 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation d'aérosols.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Éviter stockage près des chaleurs extrêmes, les sources d'ignition et des flammes nues.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

151-50-8 cyanure de potassium

EL (Canada)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ comme CN; Peau
-------------	-------------------------------------------------------

(suite page 5)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 4)

EV (Canada)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ Peau
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ comme CN; Peau
REL (U.S.A.)	Valeur plafond: 5* mg/m ³ , 4.7* ppm comme CN; *10-min
TLV (U.S.A.)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ , 4.7 ppm comme CN; Peau
LMPE (Mexique)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ Peau

- **Contrôles de l'exposition**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.

- **Mesures d'ingénierie spécifiques:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de déversements, protection respiratoire peut être requis / recommandé.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs
Tablier

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mesures de gestion des risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· Odeur:	Légère odeur.
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C (212 °F)
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Propriétés comburantes	Non-oxydante.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

(suite page 7)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 6)

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **Possibilité de réactions dangereuses**

En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.

Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

· **Conditions à éviter** Chaleur excessive.

· **Matières incompatibles:** Oxydants

· **Produits de décomposition dangereux:**

Seulement en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Bromure d'hydrogène

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1119-97-7 Bromure de tétradonium

Oral	LD50	390 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

151-50-8 cyanure de potassium

Oral	LD50	5.09 mg/kg (rat, femelle)
------	------	---------------------------

Dermique	LD50	7.35 mg/kg (lapin)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4h	103 mg/m3 (singe)
-------------	---------	-------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Toxicité subaiguë à chronique:**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est listé.

· **NTP (Programme National de Toxicologie)**

(suite page 8)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 7)

Aucun des composants n'est listé.

· OSHA-Ca (l'Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des composants n'est listé.

· Voies d'exposition probables

Ingestion
Inhalation.
Contact oculaire.
Contact cutané.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Toxique pour les organismes aquatiques.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Incinérer en conformément aux les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité d'éliminer tout produit non-utilisé, ses résidus et ses conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

(suite page 9)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019




Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN3287
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, IATA	Toxic liquid, inorganic, n.o.s. (Tetradecyltrimethylammonium bromide, Potassium cyanide)
· ADR/RID/ADN, IMDG	TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Tetradecyltrimethylammonium bromide, Potassium cyanide)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Classe	6.1
· Étiquette	6.1
· ADR/RID/ADN	
	
· Classe	6.1 (T4)
· Étiquette	6.1
· IMDG, IATA	
	
· Classe	6.1
· Étiquette	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	

(suite page 10)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 9)



Oui

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:**

Attention: Matières toxiques.

60

· **No EMS:**

F-A,S-A

· **Segregation groups**

Cyanides

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **DOT**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L chaque.

L'étiquetage en tant que polluant marin n'est requis que pour les envois en vrac en vrac. L'emballage en vrac comprend une capacité maximale de 450 L (119 gallons) pour un liquide et une masse nette maximale supérieure à 400 kg (882 livres) pour un solide. (Voir 171.4 (c))

· **ADR/RID/ADN**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L chaque.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 5.2.1.8.1)

· **IMDG**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L chaque.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 2.10.2.7)

· **IATA**

(suite page 11)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 10)



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 0.5 L chaque / 2 L net.

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- États-Unis
- SARA

· **SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun des composants n'est listé.

· **Section 355 (substances extrêmement dangereuses):**

151-50-8 | cyanure de potassium

· **Section 313 (Annonces chimiques toxiques spécifiques):**

151-50-8 | cyanure de potassium

· **Liste TSCA:**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65, l'état de Californie**

· **Substances connues pour causer le cancer:**

Aucun des composants n'est listé.

· **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs féminins:**

Aucun des composants n'est listé.

· **Substances connues pour causer une toxicité sur les organes reproducteurs masculins:**

151-50-8 | cyanure de potassium

· **Substances connues pour causer une toxicité sur le développement:**

Aucun des composants n'est listé.

· **EPA (Agence de protection de l'environnement)**

151-50-8 | cyanure de potassium

II

· **IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est listé.

· **Liste intérieure des substances (DSL) du Canada (Des substances ne sont pas comprises)**

Tous les composants sont compris.

16 Autres informations

(suite page 12)

Fiches de Données de Sécurité

Selon les règlements OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et SIMDUT 2015

Date d'impression: 01 février 2019

Révision: 01 février 2019

Nom du produit: QUICKLYSER II

(suite de la page 11)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DOT: Département américain de transport

IATA: l'Association du transport aérien international

CAS: Chemical Abstracts Service, une division de l'American Chemical Society

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables / very Persistent and very Bioaccumulative

OSHA: Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle / Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

· SourcesSite Web, European Chemicals Agency (<http://echa.europa.eu/>)Site Web, US EPA Substance Registry Services (services d'EPA pour les registrations des substances) (<http://ofmpub.epa.gov/sorinternet/registry/substreg/home/overview/home.do>)Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (Registre des abstracts chimiques, Société chimique d'Amérique) (<https://www.cas.org>)

Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaassen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.

Informations, y inclure les FDS, des fabricants spécifiques

FDS/SDS préparé par:

Société ChemTel / ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Florida 33602-2902 États-Unis

Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924

Internationale +01 813-248-0573

Site Web: www.chemtelinc.com